



**Direction Générale des  
Services**

Direction de l'Environnement

DE-Service Eau et Assainissement

Affaire suivie par : C. Poullart  
Poste:

**2012-CG-6-3469**

## RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 mars 2012

### ADOPTION DE 3 CONTRATS EAU ET COMPLÉMENT À 3 CONTRATS EAU DÉJÀ ADOPTÉS

Politique : <b>Réseaux et infrastructures</b>			
Secteur : <b>Eau et assainissement</b>			
Programme : <b>Contrats eau</b>			
<b>Données financières</b>	AP 2012	CP 2012	
Montant actuel	7 000 000	500 000	
Montant déjà engagé	116 084	78 764	
Montant disponible	6 883 916	421 236	
Montant réservé pour ce rapport	400 646	137 093	
Prévision de versement des subventions du présent rapport	Montant pluriannuel	2012	2013
Investissement	400 646	137 093	263 553

Les contrats eau permettent aux collectivités de réaliser des études générales, des travaux de dépollution des eaux usées et pluviales et des travaux de mise en valeur du milieu naturel.

Dans ce cadre, vous sont proposés les contrats eau des communes de Dammartin-en-Serve, Guernes et Vaux-sur-Seine ainsi que le complément aux contrats eau des communes du Port-Marly, de Sartrouville et du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye, pour un montant total de subventions de 400 646 €.

Le Conseil général mène une action volontariste dans le domaine de l'eau. Il intervient auprès des collectivités par le biais d'assistance technique réalisée par le service de l'eau et de l'assainissement, et d'aides financières aux collectivités au moyen des contrats eau. Ces actions contribuent à la préservation du cadre de vie des Yvelinois et à l'attractivité des Yvelines.

Depuis la création du dispositif des contrats eau, 241 contrats eau ont été signés. 94 contrats eau sont en cours représentant un engagement financier de 70,38 M€ en investissement.

## **A – RAPPEL DU REGLEMENT**

Le règlement en vigueur a été adopté par délibération du Conseil général du 28 mai 2010. Les dossiers sont examinés par opération à l'issue de la consultation des entreprises pour les travaux et sur la base d'estimatifs (APS ou AVP) pour les études générales. Un contrat avec la collectivité est proposé dès la première opération. Il est complété au fur et à mesure de l'adoption des opérations par l'Assemblée départementale. Les études préalables, dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, et les acquisitions foncières vous sont présentées en même temps que les travaux à l'issue de la consultation des entreprises.

Les opérations aidées dans le cadre des contrats eau et leurs taux de subventions sont :

- les études générales à 10%,
- les travaux de dépollution des eaux usées et pluviales à 15% pour les collectivités urbaines et 35% pour les collectivités rurales,
- les travaux de mise en valeur du milieu naturel à 20% pour les travaux d'aménagement et 30% pour les travaux d'entretien.

Les montants des travaux sont plafonnés par nature d'opération et les opérations dont le montant se révèle supérieur de 25% aux prix-plafond sont non-éligibles.

Le montant des dépenses subventionnables est plafonné à 15 000 000 € HT par collectivité pour une période de 5 ans.

## **B – EXAMEN DES PROJETS**

Les 6 contrats qui vous sont proposés sont conformes au règlement. Ils sont destinés à financer des travaux de dépollution des eaux usées et pluviales : il s'agit d'extension ou de réhabilitation de réseaux de collecte pour 5 collectivités et d'acquisition foncière pour la création d'une station d'épuration pour la commune de Guernes.

Ils représentent un montant total de subventions de 400 646 €. Le détail de chaque contrat eau est présenté en annexe au présent rapport. Une synthèse des nouvelles opérations vous est proposée ci-dessous :

	Synthèse des opérations	Montant €HT éligible	Taux de la subvention	Montant de la subvention (€)
Commune de Dammartin-en-Serve	Opération n°1 : extension du réseau de collecte des eaux usées rue de Tilly	44 580	35%	15 603
Commune de Guernes	Opération n°1 : acquisition foncière pour la construction de la station d'épuration et du poste de relèvement	13 000	35%	4 550
Commune du Port- Marly	Opération n°2 : réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales rue du Val André	314 500	15%	47 175
Commune de Sartrouville	Opération n°2 : réhabilitation des réseaux d'assainissement avenue Jean Jaurès	1 520 338	15%	228 051
Commune de Vaux-sur- Seine	Opération n°1 : extension du réseau de collecte des eaux usées rue du Temple	142 880	15%	21 432
Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint- Germain-en-laye	Opération n°4 : remplacement du collecteur T200 rue Schnapper à Saint-Germain-en- Laye 2 <sup>ème</sup> tranche	558 900	15%	83 835
TOTAL		2 594 198		400 646

Si l'ensemble de ces propositions recueille votre accord, le projet de délibération suivant vous est soumis :

**ANNEXE AU RAPPORT :  
FICHES RECAPITULATIVES DES CONTRATS EAU PROPOSÉS**

**I – CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE DAMMARTIN-EN-SERVE :**

<u>Caractéristique du maître d’ouvrage :</u>	Collectivité rurale - troisième contrat eau
<u>Population :</u>	1 004 habitants
<u>Domaine d’action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Extension du réseau de collecte des eaux usées rue de Tilly Montant de l’opération : 44 580 € HT Montant de la subvention : 15 603€
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l’Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l’eau</u>	Prix de l’eau : 4,45 € TTC/m <sup>3</sup> Augmentation de la part assainissement : nulle car la part d’autofinancement est couverte par des crédits disponibles

La commune de Dammartin-en-Serve est maître d’ouvrage de son système d’assainissement. Le réseau de collecte des effluents communaux est essentiellement unitaire dans le bourg, il est séparatif dans les lotissements récemment construits. Les effluents sont acheminés vers une station d’épuration dont la capacité est de 1200 équivalents-habitants. L’exutoire est le rû d’Ouille, affluent de la Vaucouleurs.

Les deux contrats eau précédents ont permis la construction de la nouvelle station d’épuration préconisée par le schéma directeur d’assainissement réalisé en 1997.

La première opération proposée au titre de ce troisième contrat est l’extension du réseau de collecte des eaux usées de la rue de Tilly ou route départementale n°170. Il s’agit de poser 170 m de collecteur de diamètre 200 mm pour raccorder 4 habitations. Cette opération s’inscrit dans un projet global de réaménagement de la rue avec notamment le renforcement du réseau de défense incendie et l’enfouissement du réseau de télécommunication. Les travaux ont fait l’objet d’un accord de commencement anticipé à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

**II – CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE GUERNES:**

<u>Caractéristique du maître d’ouvrage :</u>	Collectivité rurale - premier contrat eau
<u>Population :</u>	988 habitants
<u>Domaine d’action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°1 du contrat eau :</u>	Acquisition foncière pour la construction de la station d’épuration et du poste de refoulement Montant de l’opération : 13 000 € HT Montant de la subvention : 4 550 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l’Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l’eau</u>	Prix de l’eau : 3,63 € TTC/m <sup>3</sup> Augmentation de la part assainissement : nulle car la part d’autofinancement est couverte par des crédits disponibles

La commune de Guernes est maître d’ouvrage de son système d’assainissement. Le réseau collecte les effluents communaux majoritairement unitaires. La station d’épuration dont la capacité actuelle de 500 équivalents-habitants est insuffisante, est située en zone inondable. Son exutoire est le bras de Guernes, affluent de la Seine.

Suite au schéma directeur d’assainissement réalisé en 2004 et actualisé en 2010 et 2011, la commune a programmé la reconstruction de la station, avec augmentation de sa capacité à 1 300 équivalents-habitants par temps sec et 2 000 équivalents-habitants par temps de pluie ainsi que la mise en place d’un bassin de stockage. Elle a programmé également la réhabilitation de son réseau d’assainissement.

La première opération proposée au contrat est l’acquisition des parcelles nécessaires à la construction de la nouvelle station d’épuration qui sera située au lieu-dit « les Merisiers ». La construction de la station devrait commencer en 2013.

### **III - CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DU PORT-MARLY :**

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage</u>	Collectivité urbaine - premier contrat eau
<u>Population</u>	4 623 habitants
<u>Domaine d'actions du contrat eau concerné</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°2 du contrat eau :</u>	Réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales rue du Val André
	Montant des travaux : 361 230 €HT plafonné à 314 500 €HT
	Montant de la subvention : 47 175 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l'eau :</u>	Prix de l'eau : 3,70 €TTC
	Augmentation de la part assainissement : nulle car la part d'autofinancement est couverte par des crédits disponibles

La commune du Port-Marly est maître d'ouvrage des réseaux d'assainissement. La majeure partie des eaux pluviales se rejette en Seine. Le transport des eaux usées est assuré par le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye, puis par le syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de Seine jusqu'à la station d'épuration de Seine aval.

Suite à l'étude diagnostique du réseau réalisée en 2000 et au schéma directeur d'assainissement de 2007, la commune a défini un programme de travaux de réhabilitation de son réseau d'assainissement. Un programme de travaux d'environ 730 000 €HT sera réalisé sur les 3 ans à venir.

La commune du Port-Marly a bénéficié d'un premier contrat eau en juillet 2011 pour réaliser la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la contre-allée de Saint-Germain et l'accessibilité d'un regard d'eaux pluviales. Il vous est proposé de compléter ce contrat par les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales rue du Val André. Ils permettront de réduire le volume des rejets d'eaux usées au milieu naturel et de supprimer les circulations d'eaux pluviales sous la chaussée, susceptibles de la détériorer. Les terrains n'étant pas perméables, l'infiltration des eaux pluviales n'est pas envisageable. Ces travaux sont très onéreux en raison de la profondeur du réseau à plus de 3 m. Ils devraient démarrer en mai 2012.

### **IV – CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE SARTROUVILLE :**

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage :</u>	Collectivité urbaine - deuxième contrat eau
<u>Population :</u>	53 400 habitants
<u>Domaine d'action du contrat eau concerné :</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°2 du contrat eau :</u>	Réhabilitation des réseaux d'assainissement avenue Jean Jaurès
	Montant de l'opération : 1 998 328 €HT plafonné à 1 520 338€ HT
	Montant de la subvention : 228 051€
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l'eau</u>	Prix de l'eau : 3,82 € TTC/m <sup>3</sup>
	Augmentation de la part assainissement : nulle car la part d'autofinancement est couverte par des crédits disponibles

La commune de Sartrouville est maître d'ouvrage du réseau d'assainissement communal majoritairement unitaire. Le transfert des effluents est assuré par le syndicat intercommunal d'assainissement de Sartrouville, Maisons-Laffitte, Montesson, le Mesnil-le-Roi et le syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération de Paris (SIAAP). Les effluents sont traités à la station d'épuration de Seine aval.

Suite à une étude hydraulique réalisée en 2007, la commune a effectué 4 600 000 € HT de travaux de réhabilitation du réseau dans le cadre d'un premier contrat eau. Le schéma directeur d'assainissement finalisé en 2011 a abouti à un programme pluriannuel de travaux de 47 M€ HT visant particulièrement à améliorer la régulation des flux transitant vers la station de traitement et à diminuer les rejets en Seine :

- 6,9 M€ HT de travaux pour lutter contre les inondations (bassins de stockage),
- 10,7 M€ HT de travaux sur les collecteurs (réservoirs linéaires),
- 20,6 M€ HT de travaux de réhabilitation des réseaux,
- 1,7 M€ HT de travaux sur les ouvrages particuliers (déversoirs d'orage),
- 7,3 M€ HT de travaux de mise en séparatif.

Ces travaux seront répartis sur les années 2012 à 2019. Ils sont en cohérence avec le programme de travaux du syndicat intercommunal d'assainissement de Sartrouville, Maisons-Laffitte, Montesson, Le Mesnil-le-Roi issu du schéma directeur qui consiste à réhabiliter le réseau syndical. Le syndicat a bénéficié d'un deuxième contrat en février 2012 pour remplacer le collecteur d'eaux usées du quai Georges Sand à Montesson. La commune a bénéficié d'un deuxième contrat eau en décembre 2011 pour remplacer des collecteurs unitaires et créer des réservoirs linéaires afin d'améliorer la gestion des flux de temps de pluie et supprimer les rejets en Seine. Il vous est proposé de le compléter avec des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'avenue Jean Jaurès entre le pont SNCF et la rue Maurice Berteaux. Cette opération a bénéficié d'un accord de commencement anticipé à compter du 6 février 2012. Elle est très onéreuse en raison de la profondeur des réseaux à plus de 3m.

#### **V - CONTRAT EAU DE LA COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE :**

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage</u>	Collectivité urbaine - deuxième contrat eau
<u>Population</u>	4 921 habitants
<u>Domaine d'actions du contrat eau concerné</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°1 du contrat eau</u>	Extension du réseau de collecte des eaux usées rue du Temple Montant de l'opération : 142 880 € HT Montant de la subvention : 21 432 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l'eau</u>	Prix de l'eau : entre 4,20 € TTC/m <sup>3</sup> Augmentation de la part assainissement : nulle car la part d'autofinancement est couverte par des crédits disponibles

La commune de Vaux-sur-Seine est maître d'ouvrage du réseau d'assainissement communal. Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration des Mureaux appartenant au syndicat intercommunal d'assainissement de Meulan-Hardricourt-les-Mureaux dont l'exutoire est la Seine.

Le premier contrat a permis de réaliser des travaux de réhabilitation et d'extension du réseau suite au schéma directeur d'assainissement de 2000. La commune projette d'actualiser son schéma directeur d'assainissement en 2012. La première opération proposée au contrat est l'une des dernières opérations issues du schéma directeur de 2000. Elle concerne l'extension du réseau de collecte des eaux usées rue du Temple. Il s'agit de poser 240 m de collecteur de diamètre 200 mm pour raccorder 17 habitations. Cette opération a bénéficié d'un accord de commencement anticipé à compter du 1er février 2012.

## **VI - CONTRAT EAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (SIARSGL):**

<u>Caractéristique du maître d'ouvrage</u>	Collectivité urbaine - deuxième contrat eau
<u>Population</u>	104 491 habitants
<u>Domaine d'actions du contrat eau concerné</u>	Travaux de dépollution des eaux usées et pluviales
<u>Opération n°4 du contrat eau</u>	Renforcement du collecteur T200 rue Schnapper à Saint-Germain-en-Laye 2 <sup>ème</sup> tranche Montant de l'opération : 633 440 €HT plafonné à 558 900 €HT Montant de la subvention : 83 835 €
<u>Cofinancement :</u>	Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitée
<u>Prix de l'eau</u>	Prix de l'eau : entre 3,02 et 4,52 € TTC/m <sup>3</sup> Augmentation de la part assainissement : nulle car la part d'autofinancement est couverte par des crédits disponibles

Le syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye regroupe 9 communes de la rive gauche de la Seine : Chambourcy, Fourqueux, Le Pecq, Le Port-Marly, L'Etang-la-Ville, Louveciennes, Marly-le-Roi, Mareil-Marly et Saint-Germain-en-Laye. Il gère les réseaux de transport d'eaux usées, pluviaux et unitaires de ces 9 communes. Les effluents ainsi collectés sont traités à l'usine Seine Aval. En 2005, suite à une augmentation des phénomènes de débordements sur les chaussées et inondations chez les riverains lors d'orages, le syndicat s'est associé à la communauté de communes des Coteaux de Seine et le syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de Seine (SIABS) pour réaliser un schéma directeur global dit « Etude de temps de pluie » à l'échelle du bassin de collecte du poste de relèvement de Nymphée situé sur la commune de Chatou. Ce poste envoie les effluents vers l'émissaire interdépartemental «Sèvres-Achères, branche de Rueil» du SIAAP. Cette étude a mis en évidence que le réseau du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye apporte 57,5% des eaux claires parasites permanentes et représente 46% des débits journaliers transitant par le poste de relèvement de Nymphée. De même, les rejets polluants par temps sec vers le milieu naturel (Seine et rus) proviennent majoritairement des réseaux du syndicat.

Sur les conclusions de cette étude, le syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye a défini un programme ambitieux de réhabilitation de son réseau de collecte unitaire et séparatif, représentant un coût estimatif de 9,5 M€ HT. Il a bénéficié d'un contrat eau en avril 2011 pour des travaux d'amélioration des réseaux de collecte d'un montant total de 2 712 590 €HT. Il vous est proposé de le compléter avec la deuxième partie du remplacement du collecteur unitaire T200 de la rue Schnapper à Saint-Germain-en-Laye par un collecteur de diamètre 1600 mm sur 242 m. Le montant des travaux est très élevé en raison de la profondeur et de la dépose du collecteur. Les travaux devraient démarrer en juin 2012. Le remplacement de ce collecteur sera complété en 2013 par la création en aval du bassin de stockage de Feuillancourt à Saint-Germain-en-Laye dont l'étude est en cours.